



ONUSIDA
PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA

HCR
UNICEF
PAM
PNUD
UNFPA
ONUJDC
OIT
UNESCO
OMS
BANQUE MONDIALE

UNAIDS/PCB(21)/07.21
17 janvier 2008

**Rapport de la Vingt et unième Réunion
du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA
Genève, Suisse
17-18 décembre 2007**

1. Ouverture

1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour provisoire

La vingt-et-unième réunion du Conseil de Coordination du Programme (CCP) de l'ONUSIDA s'est déroulée au Centre International de Conférences de Genève (CICG), en Suisse, les 17 et 18 décembre 2007. L'ordre du jour de la réunion est présenté à l'Annexe 1.

Le Président, Son Excellence le Docteur Mongkol Na Sonkhla (ministre de la Santé publique de Thaïlande) a accueilli les participants et les invités à la réunion. Il a exprimé son inquiétude à l'égard du caractère toujours urgent de l'épidémie et insisté pour un maintien de la vigilance, rappelant les statistiques selon lesquelles pour toute nouvelle personne sous traitement, on enregistre six nouvelles infections.

L'ordre du jour provisoire (UNAIDS/PCB(21)/07.1) a été adopté sans modification et le Président a ouvert la réunion.

1.2 Examen du rapport de la vingtième réunion

Le rapport de la vingtième réunion a été diffusé et mis à disposition conformément à la demande du CCP. Aucun commentaire ni amendement n'ayant été reçu, le CCP a approuvé le rapport de la vingtième réunion.

Concernant la vingt-et-unième réunion et dans la mesure où les rapports avaient pour la plupart été préparés et diffusés à l'avance, le Président a considéré qu'il ne serait pas nécessaire de constituer un groupe de rédaction et que les discussions pourraient avoir lieu en réunion plénière.

1.3 Rapport du Directeur exécutif

Le Dr Piot, Directeur exécutif de l'ONUSIDA, a débuté son discours en demandant une minute de silence en mémoire des collègues des Nations Unies, y compris d'un membre du personnel de l'ONUSIDA, et des civils algériens qui ont été tués lors d'un attentat terroriste en Algérie.

Il a remercié la Thaïlande pour son soutien actif au CCP et le HCR pour son dynamisme à la Présidence du Comité des Organismes coparrainants (COC), et indiqué qu'il se préparait à des relations de travail étroites avec les Etats-Unis – pays occupant la Vice-Présidence. Il a aussi exprimé ses remerciements aux donateurs pour avoir financé la totalité du Budget-plan de travail intégré 2006-2007.

Dans son rapport, le Directeur exécutif a d'abord présenté un examen de la situation de l'épidémie et de la riposte au cours des six derniers mois. Il a ensuite fait une mise à jour sur des questions institutionnelles, des événements clés et des questions à traiter en 2008.

Le Dr Piot a expliqué que si les chiffres de la prévalence du VIH étaient plus faibles, c'était essentiellement en raison d'une amélioration de la collecte des données et des méthodologies, ces dernières ayant été approuvées par un groupe de référence

indépendant. Encouragé par la multiplication des signes concrets indiquant que les investissements engagés pour lutter contre le sida donnent des résultats, particulièrement marqués en Afrique australe et orientale et dans certaines autres régions, il a cité le Botswana comme exemple de pays où un accès universel aux services de prévention de la transmission mère-enfant du virus avait été mis en place. Il a rappelé aux participants que le sida demeure la principale cause de décès en Afrique subsaharienne et que chaque jour plus de 6 000 personnes deviennent infectées. Avec une augmentation de 150 % de la prévalence du VIH en Europe de l'est, l'épidémie reste une menace considérable et les progrès en direction d'un accès universel sont lents et inégaux.

Le Dr Piot a indiqué que la prévention restait le principal défi, notamment parce qu'elle nécessitait des discussions franches et directes sur des questions sensibles tels que la sexualité, la consommation de drogues injectables et la stigmatisation. Pour que les efforts de prévention soit efficaces, les pays doivent connaître leur épidémie ; les interventions doivent s'attaquer aux problèmes émergents et être fondées sur les besoins et les réalités des personnes. L'ONUSIDA doit donc travailler pour promouvoir la demande de droits de prévention.

Dans ce contexte, le Dr Piot a souligné le lien qui existe entre prévention et droits de la personne, déclarant que tous les efforts de prévention devraient respecter les principes des droits de la personne. Il a fait référence aux travaux du HCR, Président du COC, sur la réduction de la vulnérabilité au VIH des réfugiés. Concernant la question des femmes et du VIH, le Dr Piot a mentionné le document d'orientation à paraître bientôt et la collaboration avec le Fonds mondial pour faire mieux travailler l'argent disponible au profit des femmes.

Le Dr Piot a insisté sur l'importance permanente du leadership politique et évoqué à cet égard la première Réunion parlementaire mondiale sur le VIH/sida à Manille, Philippines, et le Sommet Union Européenne/Afrique de Lisbonne, Portugal, à l'occasion duquel toute les parties ont abordé la question du sida dans le cadre des discussions de fond.

S'agissant des financements, le Dr Piot a exprimé l'espoir que le Congrès américain renouvellerait son soutien financier en avalisant à nouveau le Plan présidentiel d'urgence d'aide à la lutte contre le sida (PEPFAR), mais signalé que d'importantes insuffisances de financement subsistaient. Il a spécialement mentionné les pays à revenu intermédiaire qui n'ont pas accès à des conditions de financement avantageuses auprès d'institutions telles que le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale.

Concernant les relations avec le Fonds mondial, le nouveau Mémoire d'Accord devrait être finalisé au début 2008, en temps voulu pour pouvoir être examiné par les deux Conseils. Pour illustrer la solidité des relations, le Dr Piot a souligné que dans certains bureaux de pays de l'ONUSIDA, jusqu'à 50 % du temps du personnel était consacré à des programmes de pays soutenus par le Fonds.

Pour parvenir à une riposte durable à long terme, il pourrait être essentiel d'associer la lutte contre le sida à des initiatives de santé et de développement plus larges. Le Dr Piot a indiqué que 25 pays intègrent la riposte au sida dans les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Une collaboration plus étroite a été mise en place avec des

programmes de santé reproductive et de lutte contre la tuberculose, alors qu'associer l'action à des programmes de santé maternelle et infantile serait essentiel pour prévenir la transmission mère-enfant du virus et s'attaquer à la stigmatisation.

Le sida a souvent révélé des lacunes graves dans les systèmes de santé des pays en développement, cependant dans un grand nombre des programmes actuels de riposte contre l'épidémie, par exemple soutenus par le PEPFAR et le Fonds mondial, des efforts sont entrepris pour renforcer les systèmes. Investir pour lutter contre le sida peut également se faire par des investissements dans les systèmes de santé, ce qui crée une situation gagnant/gagnant, comme c'est le cas au Rwanda. Toutefois, il n'est pas toujours possible de créer des synergies et ces situations doivent être traitées. Les systèmes de santé ne sont pas suffisants, à eux seuls, pour riposter contre l'épidémie car la prévention, les soins et l'appui touchent des domaines beaucoup plus larges. La lutte contre le sida doit s'attaquer aux problèmes sociaux, économiques et de justice. Une riposte horizontale large au sida peut fournir un nouveau paradigme pour la santé et le développement.

Concernant les questions institutionnelles, le Dr Piot a souhaité que cette réunion du CCP soit un forum pour discuter de la deuxième évaluation indépendante de l'ONUSIDA. Il a proposé qu'elle évalue l'efficacité du Programme commun sous tous ses aspects, analyse ses forces et ses faiblesses, et examine le rôle de l'ONUSIDA dans le contexte mondial. Il a aussi insisté sur la nécessité d'avoir un processus indépendant, transparent et rapide.

Le Dr Piot a exprimé sa satisfaction concernant l'élaboration du Cadre de suivi et d'évaluation de la performance 2008-2009 et confirmé la demande du CCP d'élaborer un Budget-plan de travail intégré quadriennal, proposition sur laquelle un rapport pourrait être présenté lors de la prochaine réunion du CCP.

Le Dr Piot a réitéré la participation pleine et entière de l'ONUSIDA aux processus axés sur la réforme des Nations Unies du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et des initiatives pilotes en faveur d'« une seule ONU », et indiqué que le COC avait approuvé la réaction de la direction à l'évaluation de la Cellule mondiale de réflexion. Il a exprimé son engagement en faveur de la mise en œuvre permanente des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion mais rappelé au CCP qu'il s'agissait d'un effort collectif nécessitant également la collaboration de partenaires bilatéraux.

Après avoir indiqué que 2007 avait été une année de consolidation, le Dr Piot a anticipé une année chargée pour 2008 – jalonnée par un certain nombre de réunions régionales et internationales importantes sur le sida, telles que la Conférence internationale sur le sida au Mexique et la Réunion de haut niveau sur le sida de l'Assemblée générale à New York. Il a exprimé le souhait que 2008 soit une année d'intensification et précisé cinq domaines dans lesquels des résultats concrets devraient être atteints :

- élargir et intensifier un appui efficace aux pays, en particulier en matière de gestion et de gouvernance,
- finaliser et mettre en œuvre certaines directives pratiques et d'actualité à l'échelon des pays,
- affiner le processus de collecte et d'analyse des données sur l'épidémie,

- accroître la contribution à des efforts et des relations de développement plus larges, et
- cibler de manière plus pointue une riposte durable et sûre à long terme, y compris en ce qui concerne son financement et son leadership.

Le CCP a exprimé sa reconnaissance au Directeur exécutif pour son rapport complet et reconnu bon nombre des difficultés évoquées. En particulier, le CCP a apprécié les commentaires du Dr Piot concernant les nouvelles estimations de la prévalence du VIH au niveau mondial, l'accent sur la prévention, le lien entre VIH et droits de la personne ainsi que l'élargissement de l'ordre du jour du développement et les synergies potentielles entre la riposte contre le sida et le renforcement des systèmes de santé. Le CCP a avalisé les cinq domaines d'intensification de l'action présentés par le Directeur exécutif.

Le CCP a indiqué que l'ONUSIDA devrait partager avec dynamisme ses expériences dans les domaines de la réforme des Nations Unies, des 'Trois Principes', et concernant la coordination, l'efficacité de l'aide et les recommandations de la Cellule mondiale de réflexion. Etre « Unis dans l'action » dans le cadre de l'initiative en faveur d'« une seule ONU » a été souligné comme une opportunité pour favoriser une plus grande cohérence des efforts des Nations Unies contre le VIH.

Le CCP a avalisé les commentaires du Directeur exécutif concernant la prévention, la sexospécificité et le VIH, mais averti que les directives ne seraient pas suffisantes à elles seules. Un appel a été lancé pour renforcer le leadership et accroître la synergie des initiatives.

Le CCP a pris acte des importantes réunions régionales et internationales programmées pour 2008 et recommandé qu'elles servent pour relier en permanence les questions et les ordres du jour, et pour partager les expériences. Concernant la Réunion de haut niveau sur le sida de juin 2008, il a été demandé que des questions concrètes soient identifiées à l'avance pour orienter le processus de préparation et garantir une réunion volontariste. Il a été demandé au Secrétariat de fournir des orientations sur la préparation. S'agissant de la Conférence internationale sur le sida du Mexique, il a été suggéré que ce forum mette l'accent sur les enfants et le VIH.

Les délégués du CCP ont demandé que les participants prennent une position forte vis-à-vis des pays imposant des restrictions de voyage à l'encontre des personnes vivant avec le VIH, similaire à la décision du Conseil du Fonds mondial sur cette question. En outre, une demande a été faite pour que toutes les réunions du CCP s'ouvrent par une minute de silence en mémoire de tous ceux qui sont décédés de causes liées au sida depuis la réunion précédente.

Concernant la question du renforcement des systèmes de santé, le CCP a soutenu l'idée qu'il n'y avait pas de rivalité entre la riposte au sida et le renforcement des systèmes de santé. Le CCP a également évoqué la question du développement des ressources humaines et de l'importance des investissements dans l'éducation et la formation des travailleurs de santé, en particulier au vu de la fuite des cerveaux vers les pays développés.

Le CCP a pris acte de l'importance des mécanismes d'assistance technique, tels que l'Equipe mondiale d'appui à la mise en œuvre et à la résolution conjointe des problèmes

(GIST) et les Dispositifs d'appui technique, mais averti contre un chevauchement des missions, avec celle de l'ONUSIDA par exemple, et recommandé une clarification impérative des rôles. Le CCP a reconnu l'importance d'UNITAID en tant que mécanisme facilitant l'accès au traitement.

Enfin, le CCP a noté avec regret que le mandat du Directeur exécutif prendrait fin en 2009 et demandé qu'on l'informe sur le processus de sélection devant être suivi pour nommer un successeur, ainsi que sur le rôle du CCP dans ce processus.

Les décisions et recommandations relatives à ce point de l'ordre du jour figurent dans l'Annexe II.

2. Evaluation indépendante de l'ONUSIDA

Comme demandé par le CCP lors de sa 20^{ème} réunion en juin 2007, une proposition a été présentée aux participants concernant la deuxième évaluation indépendante de l'ONUSIDA (UNAIDS/PCB(21)/07.2).

Pour le Bureau du CCP, Mme Prangtip Kanchanahattakij (Première Secrétaire, Mission permanente de la Thaïlande, Genève) a présenté au Conseil le contexte de l'évaluation, le projet de mandat, le délai et le budget suggérés. Elle a expliqué que lors de la préparation de la proposition, un processus avait été suivi qui incluait l'examen d'autres évaluations – telles que la première évaluation quinquennale de l'ONUSIDA et les récentes évaluations du PEPFAR et du Fonds mondial, la consultation des groupes constitutifs du CCP, des entretiens avec des parties prenantes clés, un questionnaire et l'analyse de ces différentes informations. Des contributions et des commentaires écrits avaient également été reçus et pris en compte.

Elle a développé l'objet, l'ampleur et le contenu proposés de l'évaluation, et insisté sur les principes sous-jacents d'impartialité et d'indépendance. Outre le mandat et les responsabilités de l'équipe d'évaluation, la proposition incluait aussi deux structures possibles et un mandat associé pour un Comité de surveillance. La première structure proposait un Comité de surveillance formé d'experts techniques externes, garantissant une complète indépendance mais risquant de manquer de connaissances concernant le système des Nations Unies en général, et la mission et le fonctionnement de l'ONUSIDA, en particulier. La deuxième structure prévoyait que le Comité soit composé de membres du CCP et de quelques experts sélectionnés. L'évaluation inclurait un certain nombre de visites de pays. Trois options ayant différentes conséquences en termes de coût ont été proposées au CCP pour décision.

Le CCP a remercié le Bureau et le Secrétariat pour la présentation et le processus de consultation, et s'est lancé dans une réponse dynamique et des discussions détaillées concernant la proposition. Le CCP a convenu que la proposition était bien élaborée, mais différents groupes constitutifs et délégués ont suggéré des amendements, des ajouts et des questions à prendre en considération.

Les participants ont convenu que l'on avait besoin de définir un but clair, des objectifs dont les priorités soient définies et des questions de recherche, en particulier étant donné le caractère limité du calendrier et pour des considérations d'ordre budgétaire. Les participants ont reconnu que le contexte changeant de la riposte mondiale au sida et le rôle de l'ONUSIDA dans cet environnement devraient être considérés comme un

aspect important de l'évaluation. A cet égard, un débat a eu lieu pour savoir si la résolution de l'ECOSOC qui avait créé l'ONUSIDA et avait défini sa mission devait ou non être réexaminée.

Le CCP a convenu que le rôle – et la contribution – de l'ONUSIDA dans la réforme des Nations Unies, la Déclaration de Paris sur l'harmonisation et l'alignement, et les recommandations de la Cellule mondiale de réflexion devraient être prises en compte dans l'évaluation.

Le CCP a reconnu que l'évaluation devrait porter à la fois au niveau programmatique et institutionnel, appréciant l'efficacité, l'efficacités et le fonctionnement du Programme commun à tous les niveaux, y compris du Secrétariat, des coparrainants et aux échelons régional et des pays. Cela devrait aussi inclure la structure de gouvernance du Programme commun, ce qui signifie le CCP lui-même, et le Budget-plan de travail intégré en tant que mécanisme de supervision et de responsabilisation, et en tant qu'instrument de répartition des tâches au sein du Programme commun. Il faudrait en particulier évaluer la valeur ajoutée de la présence de l'ONUSIDA au niveau régional ainsi que les interactions à l'échelon des pays, les obstacles à la programmation commune et les perceptions des gouvernements nationaux. Le CCP a convenu que l'équipe chargée de l'évaluation devrait faire un compte-rendu des obstacles et des réalisations, et les analyser.

Un consensus a aussi été réuni autour de l'idée que la précédente évaluation et les précédents résultats d'autres évaluations pertinentes devraient être pris en compte dans la deuxième évaluation, de sorte à éviter toute duplication et pour que l'on s'appuie plutôt sur les connaissances et les expériences existantes. A cet égard, certains ont pensé qu'il faudrait que l'on puisse comparer, dans certaines proportions, la première et la deuxième évaluation indépendante. Le CCP a convenu que l'évaluation devrait inclure des recommandations susceptibles d'être mises en œuvre, auxquelles le CCP doit réfléchir et sur lesquelles il doit prendre une décision, pour permettre un suivi concret.

Parmi d'autres questions soulevées pour être étudiées ou incluses dans l'évaluation, citons : une appréciation de la fourniture d'appui technique dans la riposte au sida et les mécanismes favorisant et fournissant un tel appui, une participation et une consultation appropriées de la société civile et comment sa participation peut être améliorée, des mesures garantissant l'assurance de qualité de l'évaluation et permettant d'éviter un dépassement de délai, et la manière dont différentes procédures opérationnelles (au sein des Nations Unies) affectent l'harmonisation à l'échelon des pays.

Il y a aussi eu un consensus autour de l'idée qu'outre la sexospécificité, d'autres moteurs structurels de l'épidémie – tels que la stigmatisation et la pauvreté – devraient être intégrés, ainsi que la prévention, les droits de la personne et une plus grande participation des personnes vivant avec le VIH.

Le CCP a longuement délibéré sur les deux structures possibles pour le Comité de surveillance, sur le nombre de visites de pays à inclure dans l'évaluation, et sur le calendrier de l'ensemble du processus. A la fin, il a été décidé de retenir l'option 2 pour le Comité de surveillance dont la composition serait donc un mélange de délégués du CCP et d'experts externes, à choisir en fonction de critères convenus. La durée de l'évaluation a été réduite à 18 mois. Une directive a été donnée concernant le nombre de pays à visiter, en fonction de la représentation géographique, du type et de la gravité

de l'épidémie, et des niveaux de développement économique. Le budget proposé a été approuvé. Pour beaucoup de questions opérationnelles concernant l'évaluation, le CCP a délégué son pouvoir décisionnaire au Comité de surveillance.

Enfin, le CCP a recommandé qu'une communication étroite soit maintenue tout le long du processus entre l'Equipe d'évaluation et le Comité de surveillance, sans rôle majeur ou participation substantielle pour le Secrétariat.

Toutes les décisions et recommandations du CCP relatives à ce point de l'ordre du jour figurent à l'Annexe II.

3. Cadre de suivi de la performance du Programme

Après avoir approuvé le Budget-plan de travail intégré 2008-2009 lors de sa 20^{ème} réunion de juin, le CCP avait demandé que l'on accorde plus d'attention à une gestion et une responsabilisation axées sur les résultats, et que l'on puisse suivre les liens entre investissements et résultats. Prenant ces préoccupations en compte, le Secrétariat a affiné et finalisé le Cadre d'évaluation et de suivi de la performance. Le Dr Paul De Lay (Directeur, Evidence, Suivi et Politique, ONUSIDA) a présenté cette dernière version au CCP (UNAIDS/PCB(21)/07.3). Il a indiqué aux participants que la structure du cadre avait été simplifiée et le nombre d'indicateurs réduit. En tant que partie intégrante du BPTI 2008-2009, le Cadre reflète la structure du Budget-plan de travail intégré.

Le Dr De Lay a expliqué que le Cadre était plus axé sur les résultats à l'échelon des pays et clairement lié aux pays participant à l'initiative « Une seule ONU ». Le Cadre devrait aussi permettre de mieux relier les investissements aux réalisations et sa terminologie a été alignée sur celle du CAD de l'OCDE. Le Dr De Lay a en outre indiqué aux participants qu'un examen à mi-parcours du BPTI avait été inclus conformément à la demande du CCP. Cet examen devrait être un mécanisme essentiel pour garantir que les fonds sont décaissés en fonction des résultats. Par ailleurs, le Cadre devrait permettre une responsabilisation commune et individuelle du Programme commun, du Secrétariat et des coparrainants, respectivement, en utilisant les systèmes et mécanismes propres des coparrainants.

Le CCP a félicité le Dr De Lay et le Secrétariat pour leur version affinée et finalisée du Cadre d'évaluation et de suivi de la performance. Le CCP a reconnu que le Cadre était plus simple mais cependant plus solide, et s'est félicité de son approche axée sur les résultats et à l'échelon des pays. L'intégration d'un examen à mi-parcours et la possibilité que celui-ci offre d'aligner les allocations financières sur la performance ont été des éléments particulièrement appréciés. Globalement, le CCP a convenu que le Cadre offrait la perspective d'une plus grande transparence et d'une responsabilisation accrue.

Le CCP a pris acte de la réduction du nombre d'indicateurs et de la rationalisation des résultats. Un membre a demandé si les réductions et les simplifications ne risquaient pas de gêner la comparaison avec l'ancien BPTI. Le CCP a avalisé l'utilisation d'indicateurs pour lesquels les systèmes de collecte de données existent déjà. L'une des parties prenantes a plaidé en faveur de l'utilisation et de l'inclusion de sources de données alternatives et non traditionnelles ainsi que de données quantitatives, pour collecter des informations sur des zones moins suivies.

Pour améliorer les choses à l'avenir, le CCP recommande de travailler davantage à l'harmonisation du Cadre avec d'autres mécanismes de suivi, comme, par exemple, les Objectifs du millénaire pour le développement. Le CCP s'est déclaré satisfait de la place globale accordée aux questions de sexospécificité et de prévention dans le Cadre, mais a demandé qu'une plus grande attention soit accordée au renforcement des systèmes de santé, conformément à ce qui avait été discuté précédemment lors de la réunion.

L'un des participants a exprimé sa satisfaction quant à la clarté de la description de la manière dont les coparrainants allaient travailler avec la société civile, alors qu'un autre participant a demandé comment les activités des coparrainants allaient être suivies. Certains ont espéré que compte tenu du renforcement de ce Cadre, l'harmonisation à l'échelon des pays allait augmenter à travers les Equipes communes des Nations Unies sur le sida et que l'on allait avancer d'un pas vers l'objectif de « faire travailler l'argent disponible ».

Le CCP a indiqué que les rôles de l'ONUSIDA ne pouvaient pas tous être directement évalués, notamment celui d'organisateur, de coordonnateur et de partenaire dans le dialogue sur les politiques, et a demandé comment cette question pourrait être résolue à l'avenir.

Pour garantir une bonne utilisation du Cadre, il a été demandé d'établir un groupe de référence pour le suivi et l'évaluation au sein du CCP à des fins de gouvernance. Cela a soulevé quelques inquiétudes quant à une éventuelle duplication consécutive des structures étant donné l'existence du Groupe de Référence pour le suivi et l'évaluation (MERG). Le Dr De Lay a clarifié la situation en indiquant que le MERG était un organe technique indépendant qui fournit des directives générales à l'ONUSIDA – y compris sur le Cadre – mais ne serait pas adapté pour fonctionner comme un comité interne du CCP.

En réponse à une proposition de la Norvège, le Dr Piot a suggéré qu'afin de permettre au CCP de fonctionner de manière plus stratégique et avec un degré d'engagement plus élevé sur des sujets spécifiques, la possibilité de créer un ou plusieurs comité(s) permanent(s) pourrait être envisagée au sein du CCP, comme c'est le cas dans de nombreux autres Conseils. Il a cité, à titre d'exemple, le Comité de surveillance pour la deuxième évaluation indépendante.

Le CCP a répondu de manière positive à cette suggestion et décidé que son Bureau étudierait, avec le Secrétariat, la mise en place de certains comités permanents au sein du CCP. Leur composition et leur mandat respectif, et les propositions à cet effet, devraient être présentés lors de la 22^{ème} réunion du CCP.

Deux décisions ont été prises par le CCP concernant ce point de l'ordre du jour. Elles figurent dans l'Annexe II.

4. Collaboration de l'ONUSIDA et du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

En réponse à une recommandation de la 20^{ème} réunion du CCP, un rapport d'activité (UNAIDS/PCB(21)/07.4) a été présenté au Conseil sur la collaboration avec le Fonds mondial, en particulier concernant le Mémorandum d'Accord révisé. M. As Sy (Directeur, Partenariats et Relations extérieures, ONUSIDA) a informé l'assemblée sur le processus

ouvert à tous et participatif mis en place entre le Programme commun et le Fonds mondial, et indiqué qu'un projet finalisé de Mémoire d'Accord serait présenté lors de la 22^{ème} réunion du CCP. Il a déclaré que la collaboration entre les deux organismes était permanente et quotidienne, dans le domaine de la gouvernance et du processus d'évaluation des subventions, par exemple.

M. Sy a expliqué que le Mémoire d'Accord entre le Fonds mondial et l'ONUSIDA porterait seulement sur le VIH et que des Mémoires d'Accord distincts sur le paludisme et la tuberculose seraient conclus bilatéralement entre le Fonds mondial et l'OMS. Il a également indiqué qu'un plan de travail distinct biennal, décrivant l'appui spécifique de chaque coparrainant et du Secrétariat au Fonds mondial, sera élaboré, ainsi qu'un cadre de responsabilisation et un mécanisme pour examiner périodiquement la mise en œuvre du Mémoire d'Accord et du plan de travail. Le Fonds mondial et l'ONUSIDA devraient aussi collaborer sur une stratégie de communication et de plaidoyer commune, sur les femmes, les filles et le VIH, et sur des informations stratégiques concernant l'actualisation des données sur l'épidémie. Enfin, il a conseillé le Fonds mondial pour le passage du financement de projets au financement de programmes.

Le CCP a félicité M. Sy pour son rapport et l'excellente collaboration entre les deux organisations, laquelle a été considérée à la fois comme stratégique et mutuellement profitable. La nomination de points focaux dans les deux entités pour faciliter cette collaboration a été bien accueillie. Le CCP pensait que le Mémoire d'Accord révisé allait définir davantage les rôles et les niveaux d'attentes, et a soutenu l'idée d'un plan de travail. Il a été demandé que ce plan de travail soit suffisamment détaillé et que son coût soit évalué, étant donné que l'appui fourni par l'ONUSIDA au Fonds mondial induirait son propre coût, lequel devrait être inclus dans le BPTI. Cela a été indiqué compte tenu, en particulier, du fait que dans certains bureaux de pays, jusqu'à 50 % des horaires du personnel sont alloués à des programmes soutenus par le Fonds mondial, à la préparation des propositions de pays et à l'appui technique associé. Le CCP a exprimé l'espoir que le Mémoire d'Accord révisé se traduirait par une meilleure collaboration à l'échelon des pays.

Concernant le cadre des responsabilités, le CCP a noté que le Fonds mondial était aussi responsable en termes de progression vers l'accès universel, et que le système des Nations Unies et l'ONUSIDA devraient fournir une base normative et une supervision.

Les participants ont eu le sentiment d'une certaine prolifération dans le domaine de l'appui technique, avec des risques de duplication et de chevauchement des rôles et des missions. Le CCP a indiqué qu'une décision précédente avait désigné l'ONUSIDA comme organisme centralisateur en matière d'appui technique. Le CCP a en outre demandé que l'ONUSIDA appuie les pays qui n'ont actuellement pas accès aux subventions du Fonds mondial pour des raisons telles que des questions liées aux droits de la personne, à la mauvaise qualité des propositions ou au déni des gouvernements nationaux.

Le CCP s'est félicité de la collaboration sur le thème sexospécificité et VIH, et a demandé que l'ONUSIDA continue de fournir un appui technique aux pays pour élaborer des plans de travail annuels dont le coût est évalué ; il a encouragé le Fonds mondial à financer ces plans et à ne pas séparer les projets. Enfin, le CCP a demandé d'être

régulièrement informé sur la collaboration avec le Fonds mondial, ainsi que sur la teneur des activités.

Un certain nombre d'autres interrogations concernant la mission et le travail du Fonds mondial ont été soulevées. M. Sy a conseillé qu'elles soient mises en avant par les délégués lors de la prochaine réunion du Conseil du Fonds mondial.

Le CCP a pris note des progrès enregistrés à ce jour concernant la collaboration avec le Fonds mondial.

5. Rapport d'activité sur l'Equipe mondiale d'appui à la mise en œuvre et à la résolution conjointe des problèmes (GIST)

La 20^{ème} réunion du CCP de juin 2007 avait demandé un examen de l'Equipe mondiale d'appui à la mise en œuvre et à la résolution conjointe des problèmes (GIST). Une présentation de cet examen a été faite par le Dr Steve Kraus (Coordonnateur mondial sur le VIH/sida, UNFPA).

Le Dr Kraus a tenu les participants informés du processus de l'examen, réalisé par des membres du GIST, qui a nécessité de nombreux entretiens avec des informateurs clés et ciblé six pays. Les principales constatations ont révélé que le GIST était très efficace lorsqu'il s'attaquait à des problèmes systémiques affectant la mise en œuvre à l'échelon des pays, mais que son intervention directe dans les pays donnait des résultats contrastés. Le GIST a été très fortement perçu comme un forum pour le dialogue interinstitutions et la coordination de l'appui technique. Les constatations ont conduit à la décision de revoir le mandat de cette Equipe dans la mesure où des chevauchements ont été observés relatifs au rôle du Secrétariat de l'ONUSIDA du fait de l'évolution d'un contexte mondial de riposte au sida qui intègre désormais d'autres structures et mécanismes d'assistance technique.

Le mandat révisé devrait rester cohérent avec les recommandations de la Cellule mondiale de réflexion et l'accent maintenu sur l'appui aux pays pour une mise en œuvre efficace. La mission du GIST restera d'harmoniser et de coordonner l'appui technique pour lutter contre les goulets d'étranglement qui entravent la mise en œuvre et de diffuser les enseignements tirés des bonnes pratiques recensées. Le GIST continue de s'efforcer de « faire travailler l'argent disponible » et considère sa large composition comme un atout à cet égard. A l'avenir, le GIST cessera de s'occuper de la mise en œuvre directe, utilisera les systèmes de données de ses membres pour analyser les problèmes de mise en œuvre, aura moins de réunions et réduira son budget. Au bout d'un an, le GIST évaluera son nouveau fonctionnement et décidera si la 'valeur ajoutée créée' justifie son maintien.

Le CCP a exprimé sa satisfaction concernant cette présentation directe et l'esprit de collaboration de l'examen. Les participants se sont engagés dans un débat animé sur le rôle et la valeur ajoutée du GIST. Certains membres ont fait valoir qu'il existait de trop nombreux mécanismes pour coordonner et fournir l'assistance technique, et que la fonction et le mandat du GIST n'étaient pas suffisamment clairs et convaincants dans l'architecture de plus en plus complexe de la riposte au sida. Des exemples ont été fournis du rôle du GIST entre son action au niveau mondial et à l'échelon des pays, ou entre les domaines de la coordination et de la mise en œuvre. Pour permettre une évaluation appropriée du fonctionnement de cette Equipe, il a été demandé que l'on

procède à un examen des coûts par rapport aux résultats. En outre, les participants ont souhaité plus de clarté sur les questions de supervision et de responsabilisation.

D'autres membres et délégués ont exprimé leur satisfaction à l'égard des travaux du GIST, indiquant que le mécanisme jouait un rôle important dans la coordination mondiale et la fourniture d'assistance technique dans un environnement en rapide évolution, permettant d'apporter des réponses flexibles, en temps voulu et non bureaucratiques pour résoudre les problèmes de mise en œuvre à l'échelon des pays. Certains ont considéré que le GIST était un mécanisme important pour le dialogue interinstitutions et un véhicule potentiel pour la collaboration Sud-Sud. En outre, on s'est félicité que le GIST ait introduit l'outil qu'est la CSAT (Equipe d'action de la société civile) pour fournir une assistance technique à la société civile et mis à disposition des outils utiles accessibles sur Internet. Certains ont suggéré que le GIST élargisse sa composition afin d'être plus représentatif et d'avoir les moyens de partager ses expériences dans les pays.

Le représentant de la Banque mondiale a expliqué comment le mécanisme ASAP (Stratégie et plan d'action sur le sida) avait été évalué et a commenté quelques uns des résultats et des recommandations, y compris un plan d'activité ciblé pour 2008-2009. Le CCP a convenu que cela pourrait être une opération utile.

Le représentant (observateur) du Fonds mondial a rappelé l'engagement de ce dernier vis-à-vis du GIST et indiqué que le rôle de cette équipe en tant que coordonnateur mondial était essentiel, compte tenu de la demande croissante d'assistance technique dans un environnement complexe dans lequel la coordination est fondamentale pour le succès des programmes subventionnés.

Le CCP a suggéré que le GIST collabore avec l'équipe chargée de la deuxième évaluation indépendante pour partager ses expériences, et décidé que le mandat révisé devrait être approuvé sans objection par vote électronique.

Le CCP a approuvé les recommandations d'examen, avalisé le mandat révisé du GIST et demandé un examen pour la 23^{ème} réunion eu CCP afin d'évaluer sa valeur ajoutée. Le CCP a approuvé les deux décisions concernant ce point de l'ordre du jour avec une formulation amendée. Les décisions et recommandations figurent à l'Annexe II.

6. Questions relatives aux prochaines réunions du Conseil de Coordination du Programme

En réponse à une demande faite lors de la 20^{ème} réunion du CCP, M. As Sy a présenté au Conseil un document préparé par le Secrétariat (UNAIDS/PCB(21)07.5) sur les modalités des segments thématiques et une analyse coûts-avantages de la tenue de réunions à et en dehors de Genève.

Avoir des segments thématiques pendant les réunions du CCP permettrait de lier le processus de prise de décision du CCP à un débat plus large sur les politiques en rapport avec le sida. M. Sy a proposé l'idée de segments thématiques avec trois objectifs spécifiques et expliqué le processus proposé pour recenser les thèmes et les critères de sélection des thèmes, y compris la pertinence, la réactivité aux problèmes, l'axe et l'ampleur des actions. En outre, il a présenté des principes qui devraient guider le choix des participants à ces sessions thématiques, notamment une possible

suspension de la procédure normale du CCP afin de permettre une participation plus large (inclure des parties prenantes extérieures par exemple) en fonction de la nature et du contenu du thème choisi. Il a été proposé que le format des sessions soit interactif, lié aux questions de fond et fasse l'objet d'une large appropriation.

En ce qui concerne l'analyse de la tenue des réunions à et en dehors de Genève, M. Sy a détaillé les implications financières et les avantages non financiers. Une analyse des coûts a révélé que des réunions en dehors de Genève induiraient des coûts financiers plus élevés, en fonction, dans une certaine mesure, des accords de partage des frais conclus avec le pays d'accueil. Les avantages non financiers incluaient une sensibilisation du leadership politique local, un encouragement à la mobilisation nationale et régionale autour de la riposte au sida, et un développement d'une meilleure connaissance des réalités sur le terrain. Des critères de sélection ont été suggérés en matière de rotation des réunions au niveau régional, de partage des coûts, d'expertise locale et de disponibilité d'installations suffisantes. Enfin, les visites sur le terrain ont été présentées comme une option distincte.

Le CCP a exprimé sa satisfaction à l'égard de cette présentation claire et riche en informations. Il a soutenu l'inclusion de segments thématiques à ses réunions, dans le cadre de la mission de l'ONUSIDA en tant qu'organisateur du dialogue sur les politiques au niveau mondial, et approuvé le processus clair et les critères de sélection des thèmes. Le CCP a également demandé qu'il y ait un lien stratégique et efficace entre les discussions thématiques et le rôle directeur du CCP.

Les participants n'ont pas tous partagé l'idée que les réunions en dehors de Genève pourraient présenter une valeur ajoutée suffisante pour justifier leur coût accru. Certains ont également signalé que l'expression « réunions en dehors de Genève » ne devrait pas signifier plus de réunions du CCP. D'autres ont fait valoir que les coûts augmenteraient aussi pour le Secrétariat dans la mesure où il faudrait faire voyager une bonne partie des personnels chargés des réunions du CCP. D'autres membres et délégués ont indiqué que bien qu'ils avaient conscience de l'aspect lié aux coûts, de nombreux effets bénéfiques liés aux réunions en dehors de Genève, tels que le renforcement du leadership, de la mobilisation et du dialogue à l'échelon des pays et au niveau régional, ne peuvent être exprimés en termes financiers. Les participants ont reconnu que des réunions « en dehors » de Genève ne devraient pas être organisées chaque année mais qu'il faudrait trouver un équilibre dans ce domaine.

Le CCP a convenu que les critères de sélection des pays devraient inclure des facteurs tels que la représentation géographique, la prévalence du VIH et le type d'épidémie. Les participants ont massivement soutenu l'idée qu'aucune des réunions du CCP ne devrait avoir lieu dans des pays appliquant des restrictions de voyage à l'encontre des personnes vivant avec le VIH.

Le CCP a reconnu que les visites sur le terrain pourraient être bénéfiques mais averti qu'elles devraient être bien planifiées et préparées, et d'envergure relativement modérée afin de maximiser les avantages pour ceux qui y participeront.

Certains se sont inquiétés du suivi des décisions et recommandations du CCP. Ce dernier a fait remarquer qu'aucun système formel n'existait, par exemple, pour rendre compte des décisions du CCP aux Conseils des organismes coparrainants. A cet égard,

un rapport d'activité a été demandé sur la réunion thématique du CCP en Zambie en 2005.

Le CCP a rappelé que les réunions devraient être ciblées et bien préparées, et qu'il était préférable d'allonger une réunion que de convoquer une deuxième réunion annuelle.

Le CCP a approuvé les décisions concernant ce point de l'ordre du jour avec une formulation amendée. Les décisions et recommandations figurent à l'Annexe II.

7. Réunions du CCP en 2008

Au nom du Secrétariat, Mme Debbie Landey (Directrice exécutive adjointe, Gestion et Relations extérieures, ONUSIDA) a présenté des propositions pour les dates, lieux et thèmes des réunions 2008 du CCP (UNAIDS/PCB(21)07.6).

Il a été proposé que la 22^{ème} réunion du CCP se tienne en avril 2008 de sorte à éviter tout conflit avec d'autres réunions et que la 23^{ème} réunion ait lieu en décembre 2008.

Le Bureau du CCP avait adressé une note pour demander aux Etats Membres s'ils souhaitent accueillir une réunion du CCP en dehors de Genève. La Thaïlande a fait une proposition écrite et l'Ukraine une proposition orale. Après discussion, le Bureau du CCP a convenu de proposer lors de la 21^{ème} réunion du CCP que la 22^{ème} réunion se tienne en Thaïlande. Après avoir pris sa décision, le Bureau a reçu une proposition du Kenya. Ces trois pays ont confirmé leur proposition pendant la réunion. Après délibérations, le CCP a décidé que la 22^{ème} réunion aurait lieu en Thaïlande. Ce pays prendra en charge tous les coûts locaux pour l'organisation de la réunion. La 23^{ème} réunion du CCP se tiendra à Genève.

Le CCP a pris acte du fait que le processus de sélection des pays hôtes approuvé pendant la 21^{ème} réunion du CCP serait respecté pour les prises de décision et pour référence à l'avenir, et que toutes les informations par rapport aux critères, y compris les critères de coût, devraient être disponibles par avance.

Concernant les thèmes, le CCP a convenu que le thème de la 22^{ème} réunion serait « Diagnostic et traitement de la tuberculose chez les personnes vivant avec le VIH et comment l'ONUSIDA peut travailler avec les communautés affectées par la tuberculose ». Le CCP a recommandé que l'on respecte le processus de sélection des thèmes convenu et indiqué qu'il semblait prématuré de sélectionner un thème avec une année d'avance.

Le CCP a de nouveau souhaité que ses réunions aient lieu, dans la mesure du possible, à la suite d'autres réunions internationales afin de réduire les coûts de voyage et les pertes de temps, et d'améliorer les synergies avec d'autres événements.

8. Autres questions

Dans le cadre du suivi de l'enquête d'opinion réalisée auprès du personnel et de la déclaration de l'association du personnel lors de la précédente réunion du CCP, Mme Landey a informé le Conseil que chaque département et chaque unité disposait d'un plan d'action qui avait été récemment examiné et actualisé. La prochaine enquête

auprès du personnel sera réalisée au premier trimestre 2008. Les travaux sur la politique d'équilibre vie-travail se poursuivent et une politique environnementale est mise en œuvre à l'ONUSIDA. Un programme de formation du personnel est en cours et une politique de rotation du personnel de deuxième génération est en phase d'élaboration.

Concernant le changement de la structure de direction du Secrétariat, le Dr Piot a expliqué que celui-ci avait fait suite à un examen organisationnel mené par Accenture. La nouvelle structure, en vigueur depuis juillet 2007, inclut deux directeurs exécutifs adjoints, nommés par le Secrétaire général, et la création des départements rationalisés. Le Dr Piot a reconnu que la période de restructuration pouvait être difficile mais expliqué qu'aucun emploi n'avait été supprimé, que les descriptions de poste de tous les membres du personnel avaient été réévaluées et que la configuration actuelle était plus en harmonie avec le BPTI.

Le CCP a décidé que toutes les prochaines réunions débuteraient par une minute de silence pour honorer la mémoire de ceux qui sont morts du sida depuis la réunion précédente.

9. Adoption des décisions, recommandations et conclusions

La Présidence a clôturé la réunion, remercié tous les participants pour leurs travaux constructifs et lancé un appel de bienvenue à tous pour la prochaine réunion du CCP devant se tenir en Thaïlande en avril 2008.

16 octobre 2007

ANNEXE 1



UNAIDS/PCB(21)/07.1

CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME

Vingt et unième réunion

Date : 17-18 décembre 2007

Lieu : Centre international de Conférences, Genève, Suisse

Horaire de la réunion : 09h00 - 12h30 et 14h00 - 18h00

Projet d'ordre du jour provisoire annoté

Lundi 17 décembre

1. Ouverture

1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour provisoire

Le Président prononcera l'allocution d'ouverture de la 21^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme.

1.2 Examen du rapport de la vingtième réunion

Le rapport de la vingtième réunion du CCP sera présenté au Conseil pour adoption.

(UNAIDS/PCB(20)/07.20)

1.3 Rapport du Directeur exécutif

Le Directeur exécutif de l'ONUSIDA fournira oralement une mise à jour des activités de l'ONUSIDA depuis la dernière réunion du CCP.

2. Evaluation indépendante de l'ONUSIDA

Comme l'a demandé le CCP lors sa 20^{ème} réunion en juin 2007, le Conseil recevra pour approbation des informations sur le processus, les mécanismes et le mandat pour une évaluation indépendante de l'ONUSIDA.

(UNAIDS/PCB(21)/07.2)

Mardi 18 décembre

3. Cadre de suivi et d'évaluation de la performance

Le Conseil recevra pour approbation le Cadre finalisé de suivi et d'évaluation de la performance couvrant la période biennale 2008-2009.

(UNAIDS/PCB(21)/07.3)

4. Collaboration de l'ONUSIDA avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

Le Conseil recevra un rapport de situation et un Mémoire d'Accord actualisé entre l'ONUSIDA et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

(UNAIDS/PCB/(21)/07.4)

5. Rapport de situation sur l'Equipe mondiale d'appui à la mise en œuvre (GIST)

Le Conseil recevra oralement un rapport de situation sur le travail de la GIST.

6. Questions relatives aux futures réunions du Conseil de Coordination du Programme

Comme l'a demandé le CCP lors de sa 20^{ème} réunion en juin 2007, le Conseil recevra un document, préparé par le Secrétariat de l'ONUSIDA, sur la forme et sur le besoin éventuel de ressources des éléments thématiques des réunions du CCP, notamment la possibilité de permettre à ce volet de devenir une tribune efficace où débattre des politiques, nouer le dialogue avec tous les principaux acteurs concernés, y compris de temps à autre une participation de haut niveau d'une manière qui évite les chevauchements avec les événements de haut niveau en cours ; ainsi qu'une analyse portant sur la tenue des réunions à Genève et ailleurs.

(UNAIDS/PCB(21)/07.5)

7. Réunions du CCP en 2008

Le Conseil recevra des propositions au sujet des dates, lieux et thèmes pour les 22^{ème} et 23^{ème} réunions du CCP qui se tiendront en 2008.

(UNAIDS/PCB(21)/07.6)

8. Autres questions

9. Adoption des décisions, recommandations et conclusions

Le projet de décisions, recommandations et conclusions sera présenté pour adoption par la réunion plénière.

ANNEXE 2

21^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA Genève, Suisse, 17-18 décembre 2007

Décisions, Recommandations et Conclusions

Le Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA,

Rappelant que l'action de l'ONUSIDA sous tous ses aspects est orientée par les principes directeurs ci-après et qu'elle est donc :

- Conforme aux priorités des parties prenantes nationales ;
- Fondée sur la participation significative et mesurable de la société civile, et notamment des personnes vivant avec le VIH et des populations les plus exposées au risque d'infection par le VIH ;
- Fondée sur les droits humains et l'égalité des sexes ;
- Fondée sur les meilleures données scientifiques et connaissances techniques ;
- Instigatrice de ripostes globales au sida, qui intègrent la prévention, le traitement, la prise en charge et le soutien ;

Point 1.1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour provisoire

1. *Adopte* l'ordre du jour provisoire ;

Point 1.2 de l'ordre du jour : Examen du rapport de la vingtième réunion

2. *Adopte* le rapport de la 20^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA ;

Point 1.3 de l'ordre du jour : Rapport du Directeur exécutif

3. *Prend note avec gratitude* du Rapport du Directeur exécutif et des observations des participants ;

Point 2 de l'ordre du jour : Evaluation indépendante de l'ONUSIDA

- 4.1 *Estime* que le but de l'évaluation est de déterminer l'efficacité, l'efficience et les résultats des actions de l'ONUSIDA (y compris le Secrétariat de l'ONUSIDA, le CCP et les Coparrainants) à l'échelon mondial, régional et des pays ;
- 4.2 S'agissant des aspects que la deuxième Evaluation indépendante doit traiter, *convient* que les questions ci-après soient incluses, et *convient également* que les observations de la plénière (voir annexe 1) sur ce point de l'ordre du jour

soient soumises au Comité de surveillance pour examen et inclusion, le cas échéant, dans l'offre pour l'Equipe chargée de l'évaluation :

a) L'évolution du rôle de l'ONUSIDA dans un environnement en mutation

Etant donné les changements de situation qui surviennent à l'échelle mondiale, régionale et nationale, l'évolution du rôle et des priorités du Programme commun doit être clairement définie, en ce qui concerne notamment les relations de travail avec des institutions telles que le Fonds mondial, le PEPFAR, l'UNITAID, les donateurs bilatéraux, le secteur privé, les organisations régionales et d'autres, qui ont toutes pris de l'ampleur depuis l'Evaluation sur cinq ans. Dans quelle mesure l'ONUSIDA crée et tire profit des synergies avec ses partenaires, y compris ceux qui préconisent et élaborent des vaccins contre le VIH et d'autres technologies appropriées et les organisations de personnes vulnérables et de personnes vivant avec le VIH ?

b) La gouvernance de l'ONUSIDA

L'évaluation devra comporter un examen des structures de gouvernance et de responsabilisation de l'ONUSIDA (Conseil de coordination du programme, Comité des organismes coparrainants et Budget-plan de travail intégré) et des rapports du Programme commun avec les Coparrainants et les autres organismes du système des Nations Unies eu égard à un large éventail de sujets, en raison surtout de l'expansion de l'organisation, de l'arrivée de nouveaux partenaires sur la scène et du nombre croissant d'activités entreprises. L'évaluation doit examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail mondial et de l'examen de la participation des ONG et de la société civile au Conseil de coordination du programme.

c) La réponse à l'Evaluation sur cinq ans de l'ONUSIDA

Il est important d'examiner dans quelle mesure l'ONUSIDA a été capable d'appliquer les recommandations et activités proposées par l'Evaluation sur cinq ans sur la base des décisions du CCP. Il est également nécessaire de déterminer tous les facteurs ayant facilité ou limité la mise en œuvre par l'ONUSIDA de ces recommandations, à savoir les capacités nationales, les ressources disponibles et la pénurie de ressources. La mise en œuvre devra aussi être évaluée au niveau du siège, des régions et des pays pour déterminer l'efficacité, l'efficience, l'équité et l'acceptabilité globales du Programme.

d) Les rapports entre le Secrétariat, les Coparrainants, les institutions et les pays

Les composantes de l'ONUSIDA et les relations opérationnelles au niveau du siège, des régions et des pays entre le Secrétariat, les Coparrainants et d'autres institutions telles que le Fonds mondial doivent être examinées. Ceci implique également l'évaluation de l'efficacité de l'ONUSIDA sur le plan de la coordination, de la cohérence et de la compatibilité avec les activités et stratégies du programme, et la manière dont la « Répartition des tâches » a affecté les relations professionnelles dans les pays et tenu compte du point de vue des gouvernements nationaux. L'ONUSIDA remplit-il son rôle de coordination des activités de lutte contre le sida à l'échelle mondiale ? L'évaluation doit déterminer le rôle que joue l'ONUSIDA dans le renforcement des systèmes de santé et établir les améliorations à apporter afin que les systèmes soient renforcés de manière à appuyer les objectifs de l'ONUSIDA.

e) L'administration du Programme commun

Il s'agit là d'évaluer comment l'administration et les pratiques de travail du Secrétariat de l'ONUSIDA ont évolué depuis sa création, y compris ses relations institutionnelles avec l'OMS et le PNUD, et si l'ONUSIDA s'est montré suffisamment souple et créatif pour suivre les changements de rythme de travail et de type de demandes qui sont apparus avec le temps, dont le transfert des ressources vers les pays. Les schémas et processus d'affectation et de gestion du personnel devront être étudiés.

f) Unis dans l'action

Il conviendra d'examiner l'effet de la réforme des Nations Unies, du groupe de travail mondial et de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide sur l'exécution par l'ONUSIDA de son mandat, en particulier dans les pays, comment cet effet est perçu par les pays, les Coparrainants, les donateurs et le personnel, et comment cela pourrait influencer sur l'avenir. Il faudra également étudier l'impact qu'a eu l'ONUSIDA sur la réforme de l'ONU et sur une plus grande cohérence au niveau national, régional et mondial.

g) La collaboration avec la société civile

La mesure dans laquelle l'ONUSIDA a été capable d'appuyer, d'inclure, de faire participer activement et d'intégrer de manière significative et mesurable les préoccupations et les capacités de la société civile, et les types de relations fonctionnelles et de partenariats qui se sont développés à divers niveaux opérationnels doivent être examinés et faire partie intégrante de toutes les questions qui seront traitées par l'évaluation indépendante.

h) La place respective des hommes et des femmes dans l'épidémie

Il conviendra d'examiner la mesure dans laquelle l'égalité des sexes a été intégrée dans les activités de l'ONUSIDA à l'échelon mondial et national et la mesure dans laquelle ces questions ont été incorporées dans les stratégies et actions nationales. Ceci doit inclure la mesure dans laquelle l'ONUSIDA a appuyé les efforts déployés par les pays pour tenir compte de la place respective des hommes et des femmes dans l'épidémie. Le bilan de l'impact de l'égalité des sexes doit inclure : une analyse de l'application des mesures recommandées ; le suivi des effets des programmes axés en particulier sur l'un ou l'autre sexe ; la ventilation systématique des données par sexe et l'intégration des indicateurs d'appartenance sexuelle et d'égalité dans les cadres de suivi et d'évaluation ; et voir si l'on dispose des capacités internes nécessaires pour des analyses par sexe et l'élaboration des lignes d'action. Il conviendra également d'examiner les activités concernant les normes sexospécifiques, les interventions auprès des minorités sexuelles, y compris les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes et les communautés transsexuelles.

i) L'appui technique aux ripostes nationales au sida

Il conviendra d'examiner la portée de l'appui technique dispensé par l'ONUSIDA en examinant les activités réalisées dans les pays affectés, les besoins et priorités de ces pays, et la quantité et la qualité de l'appui dispensé, y compris les coûts d'opération, les disponibilités, les mécanismes de coordination comme les Equipes communes des Nations Unies et autres destinés à améliorer la prestation des services. Dans quelle mesure l'ONUSIDA prévoit-il des procédures souples pouvant être adaptées aux différentes situations nationales et régionales ?

j) Les droits de la personne

Comment les programmes et politiques de l'ONUSIDA ont-ils contribué à renforcer les droits des populations vulnérables et se sont employés à résoudre les problèmes d'inégalité entre les sexes, de stigmatisation et de discrimination ? L'autonomisation des populations vulnérables fait-elle partie de ses priorités et l'organisation fait-elle en sorte que les objectifs du programme tiennent compte des priorités établies par les populations vulnérables elles-mêmes ? Ceci doit inclure des mécanismes qui favorisent une participation véritable des populations vulnérables à l'élaboration des politiques et des programmes.

k) Une participation plus grande et plus importante des personnes vivant avec le VIH

La mesure dans laquelle l'ONUSIDA a favorisé la participation active et véritable des personnes vivant avec le VIH grâce à des processus de sélection ouverts à tous, transparents et démocratiques et au choix, à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes de l'ONUSIDA dès leur lancement.

- 4.3 *Convient* que la deuxième Evaluation indépendante doit être centrée sur l'ONUSIDA et l'ensemble de ses réalisations. Ceci comprend le Secrétariat et les activités relatives au VIH des 10 Coparrainants. Elle doit en particulier porter sur :
- a. l'ONUSIDA en tant qu'entité organisationnelle et administrative eu égard à sa capacité à exécuter son plan de travail adopté (Budget-plan de travail intégré) ;
 - b. les tâches du Secrétariat au sein de l'ONUSIDA ;
 - c. un certain nombre de domaines clés (p. ex. : la participation de la société civile, la participation accrue des personnes vivant avec le VIH/sida, la sexospécificité, les droits de la personne), et les activités du Secrétariat et des Coparrainants au niveau du siège, des régions et, en particulier, des pays ;
- 4.4 *Convient* que :
- a. le mandat de la deuxième Evaluation indépendante soit confié à une ou plusieurs équipes qui démontrent leur compétence, leur expérience et leur sensibilité eu égard à la complexité du processus, à sa portée géographique et à ses nombreux éléments sous-jacents tels que l'administration, le financement, les relations internationales, la santé publique, la participation de la société civile, la sexospécificité ou les droits de la personne ;
 - b. le mandat de la deuxième Evaluation indépendante soit confié à des équipes du secteur privé ou du secteur public, ou un mélange des deux, à condition qu'elles soient extérieures au système des Nations Unies et qu'elles soient capables de travailler en collaboration et de se partager les responsabilités en fonction de leurs capacités et compétences respectives ;
 - c. les personnes participant à l'Evaluation doivent représenter des organisations provenant de régions et de groupes d'intérêt différents afin de garantir que toutes les régions et les parties prenantes concernées, y compris les personnes vivant avec le VIH, fassent partie de l'Evaluation ;

4.5 *Approuve* le mandat pour l'Equipe chargée de l'évaluation comme suit :

a. L'Equipe chargée de l'évaluation doit être placée sous l'autorité d'un Chef d'équipe employé à temps complet pendant 18 mois, qui sera indépendant du Secrétariat de l'ONUSIDA et des Coparrainants. Le reste de l'Equipe chargée de l'évaluation comprendra le personnel d'appui nécessaire au responsable et pas moins de dix consultants à court terme recrutés pour 5 à 7 mois chacun. Ce choix sera fonction de la décision concernant la portée de l'évaluation et le nombre de missions à effectuer dans les pays ;

b. Principales responsabilités:

Chef d'équipe: Conception de la méthodologie globale de l'évaluation et gestion d'une équipe de 10 à 12 consultants à court terme travaillant sur divers aspects de l'évaluation. Etablissement des rapports trimestriels destinés au Comité de surveillance, d'un rapport à mi-parcours à présenter au Conseil de Coordination du Programme et du rapport final selon le calendrier établi. Direction et gestion de toutes les relations avec le Comité de surveillance et les autres mécanismes administratifs. Liaison avec les bureaux dans les pays et les régions afin d'organiser les visites prévues sur le terrain. Le Chef d'équipe sera épaulé par un assistant administratif ainsi que d'autres personnels d'appui à temps partiel.

Consultants à court terme : Sous la supervision du Chef d'équipe, ils s'acquittent de divers aspects de l'évaluation. Il s'agira notamment d'examiner tous les documents pertinents transmis par le Secrétariat, les Coparrainants ou d'autres organisations ; d'élaborer la méthodologie pour les visites dans les différents pays, et de justifier le choix de ces pays ; de préparer et d'effectuer les visites dans les pays en suivant la méthodologie adoptée, puis de rédiger les rapports sur les pays. Ils contribueront à la rédaction des rapports et résumés, selon les besoins.

c. Domaines de compétence : Une partie de l'Evaluation implique l'examen des divers aspects de l'ONUSIDA, ce qui exige des compétences en sciences sociales et en santé publique. Parmi les disciplines susceptibles de convenir aux membres de l'Equipe chargée de l'évaluation citons la santé publique, l'épidémiologie, les sciences du comportement, la démographie et la recherche opérationnelle, la spécialisation en gestion des programmes d'évaluation et en systèmes d'information pour la gestion ainsi que dans les domaines liés au VIH (tels que les femmes, les jeunes, les enfants, les consommateurs de drogues injectables et les hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes) et les problèmes connexes de santé publique. On s'attend également à ce que l'Equipe soit au courant des programmes de lutte contre le sida de par le monde ainsi que de la structure internationale de la santé et de l'aide au sein de laquelle ces programmes se déroulent. L'Evaluation pourra également comprendre une évaluation des procédures de l'ONUSIDA/OMS et du PNUD à l'appui de l'ONUSIDA. Il s'agira par exemple d'un résumé des audits annuels, d'un audit social ainsi que d'une enquête d'information, pour lesquels il faudra peut-être s'assurer le concours de cabinets d'experts-comptables ayant des compétences en matière de contrôle gestionnaire et administratif.

4.6 *Convient que :*

a. la deuxième Evaluation indépendante comprenne un éventail soigneusement choisi de missions, d'observations, d'entretiens et de groupes de discussions, de recherches sur dossier et d'examen des rapports existants, tels que le Cadre de suivi et d'évaluation de la performance du Budget-plan de travail intégré.

L'Evaluation devra utiliser des méthodes avérées et une présentation standard de sorte qu'aucune méthodologie particulière n'éclipse les autres ;

b. la chronologie de ces différentes méthodes soit échelonnée afin de pouvoir profiter des activités qui peuvent être immédiatement effectuées et de promouvoir l'efficacité sans avoir à tenir compte du lieu, qu'il s'agisse du siège, des régions ou des pays;

c. la deuxième Evaluation indépendante mette à profit les compétences et l'expérience des partenaires, des Etats Membres et de la société civile, ainsi que d'autres évaluations telles que l'Evaluation OMS de l'initiative '3 millions d'ici 2005', l'Evaluation du Fonds mondial et l'Evaluation du programme PEPFAR réalisée par l'Institut de Médecine ;

d. les résultats de l'Evaluation soient présentés sous forme d'analyses à l'échelle mondiale, régionale et nationale et comprennent des études de cas particulières à certains pays pour mettre en lumière les meilleures pratiques et les leçons tirées de l'expérience. La qualité de l'information obtenue par ces moyens doit également être évaluée et commentée ;

e. si la contribution particulière de l'ONUSIDA peut être déterminée, il faut reconnaître qu'il sera difficile (si on se réfère à l'expérience acquise au cours d'autres évaluations, p. ex. du Fonds mondial ou du PEPFAR) d'attribuer les changements particuliers intervenus dans les pays aux interventions d'une seule organisation ;

4.7 *Décide* qu'un Comité de surveillance soit créé pour superviser l'Evaluation. Ce Comité sera composé d'un échantillon équilibré de représentants des gouvernements, des Coparrainants et de la société civile, garantissant une participation appropriée des personnes vivant avec le VIH et d'autres parties prenantes. Pour assurer son indépendance, le président du Comité ne sera pas membre du Conseil de coordination du programme ;

4.8 *Approuve* le mandat du Comité de surveillance comme suit :

a. Membres du Comité de surveillance.

Décide que le Comité de surveillance sera composé de représentants des pays donateurs et bénéficiaires, des parties prenantes de l'ONUSIDA, dont les Coparrainants, les Etats Membres, la société civile, tout en assurant une représentation appropriée de personnes vivant avec le VIH et d'experts indépendants, y compris des représentants du TERG/MERG.

Décide en outre que la composition du Comité de surveillance doit répondre aux critères suivants :

- Au moins une personne de chaque région et deux d'Afrique

- Au moins deux participants qui soient séropositifs
- Pas plus de trois membres du Conseil de coordination du programme
- Pas moins de 40% d'hommes ou de femmes
- Pas plus de dix membres

b. Obligation redditionnelle.

Le Comité de surveillance rendra compte directement au Conseil de Coordination du Programme, par l'intermédiaire du Président du Comité de surveillance. Il informera le Conseil de toute modification concernant le champ d'application, les activités ou le budget qui pourrait s'avérer nécessaire du fait d'un changement dans les procédures d'évaluation.

c. Compétences requises.

Les membres du Comité de surveillance doivent se caractériser par un niveau élevé de crédibilité et de compétence dans les domaines du suivi et de l'évaluation et de la collecte des données sur le terrain. En outre, ils doivent posséder de vastes connaissances concernant le sida, y compris les questions liées aux interventions de prévention, de traitement, de prise en charge et de soutien ainsi qu'une bonne connaissance des questions touchant l'ONUSIDA et le système des Nations Unies en général. Parmi les spécialistes dont les disciplines sont susceptibles de convenir aux membres du Comité de surveillance, on peut noter : ceux qui appartiennent aux disciplines quantitatives et qualitatives de la santé publique telles que l'épidémiologie, la biostatistique, les sciences du comportement, la démographie et la recherche opérationnelle ; les spécialistes de la gestion des programmes, des systèmes d'information pour la gestion, de la gestion dans des conditions difficiles et des spécialistes des problèmes relatifs au sida et les questions connexes de santé publique, de sexospécificité, de droits de la personne et de participation de la société civile.

d. Choix des membres.

Sur la base des nominations reçues, et compte tenu des critères ci-dessus, le Bureau du Conseil de Coordination du Programme approuvera la composition du Comité de surveillance et sa présidence. Le Bureau enverra au CCP la composition proposée du Comité de surveillance pour examen et approbation, étant entendu qu'il ne pourra pas s'y opposer. Un vice-président sera choisi parmi les membres du Comité et élu par ce Comité. Aucun des membres ne doit avoir de conflit d'intérêts et les différentes régions et les deux sexes doivent être représentés. Les membres du Comité doivent avoir le temps et la motivation nécessaires pour participer à toutes les réunions.

e. Durée du mandat des membres.

Les membres du Comité de surveillance resteront en fonction pour la durée de l'Evaluation.

f. Soutien logistique.

Le Président du Comité de surveillance bénéficiera de l'appui de membres

désignés du Secrétariat. En outre, le Secrétariat apportera son soutien pour organiser les réunions ainsi que les voyages et le logement des membres du Comité ;

4.9 *Approuve* le processus présenté ci-dessous pour la création du Comité de surveillance :

DATE	ACTION
17-18 décembre 2007	Le CCP à sa 21 ^{ème} session approuve le mandat de l'Evaluation
21 décembre 2007	Le président du CCP envoie un courriel à tous les membres du CCP, aux observateurs, aux cinq représentants des ONG et aux dix institutions coparrainantes participant à la 21 ^{ème} réunion du CCP les invitant à présenter des nominations au Comité de surveillance. Les nominations doivent comprendre des CV complets et les noms de deux répondants en mesure de confirmer l'éligibilité par rapport aux critères définis dans le mandat.
18 janvier 2008	Date limite pour la soumission des nominations.
18-25 janvier 2008	Le Secrétariat recueille et vérifie les nominations et les fusionne dans une grille selon les critères, pour qu'elles puissent être examinées par le Bureau du CCP. Cette opération est purement logistique et ne constituera en aucune façon un classement des nominations.
28 janvier 2008	Réunion du Bureau du CCP pour décider de la composition et de la présidence du Comité de surveillance.
1 ^{er} février 2008	Le président du CCP informe le CCP de la composition du Comité, par voie électronique, en indiquant que toute réponse éventuelle doit lui parvenir avant le 8 février 2008.
8 février 2008	Date limite des commentaires et approbation silencieuse de la composition du Comité de surveillance.
9 février 2008	Création du Comité de surveillance.

4.10 *Approuve* le calendrier présenté ci-dessous :

DATE	ETAPE/RESULTAT	ENTITE RESPONSABLE
PREPARATION DE L'APPEL D'OFFRE		
21^{ème} réunion du CCP: 17-18 décembre 2007	Le projet de mandat pour la deuxième Evaluation indépendante est présenté au CCP pour approbation	Bureau du CCP
21 décembre 2007	Le président du CCP formule une demande de nominations à la fonction de membre du Comité de surveillance	Président du CCP

18 janvier 2008	Date butoir pour la remise des nominations à la fonction de membre du Comité de surveillance	Président du CCP
15 janvier 2008	Le projet d'appel d'offre est finalisé, y compris les critères et méthodes d'évaluation des offres	Bureau du CCP avec le soutien logistique du Secrétariat
28 janvier 2008	Le président et les membres du Comité de surveillance sont sélectionnés et nommés	Bureau du CCP
15 février 2008	Les offres concernant l'Equipe chargée de l'évaluation sont présentées au CCP, par l'intermédiaire de son président, pour approbation par voie électronique	Comité de surveillance

DATE	ETAPE/RESULTAT	ENTITE RESPONSABLE
PROCESSUS D'APPEL D'OFFRE		
7 mars 2008	Diffusion des appels d'offre : date limite pour la réception des offres le 4 avril 2008	Comité de surveillance
11 avril 2008	Un résumé des offres est présenté au président et au Bureau du CCP pour examen	Comité de surveillance
22^{ème} réunion du CCP: 23-25 avril 2008	Une recommandation concernant les offres est présentée en vue de décider de l'offre à retenir	Président du CCP en collaboration avec le Comité de surveillance

DATE	ETAPE/RESULTAT	ENTITE RESPONSABLE
PROCESSUS D'EVALUATION		
8 juin 2008	Le plan de travail détaillé de l'évaluation est présenté au Comité de surveillance	Soumissionnaire retenu (Equipe chargée de l'évaluation)
24 juin 2008	Début du travail sur les éléments de base de l'évaluation (sélection, compilation et analyse de contenu des documents choisis)	Equipe chargée de l'évaluation
23 août 2008	Tous les aspects méthodologiques et logistiques de l'Evaluation sont couverts et communiqués au Comité de surveillance	Equipe chargée de l'évaluation
A partir du 1 ^{er} octobre 2008	Présentation tous les quinze jours d'un rapport au Comité de surveillance sur les progrès, les retards et les éventuels problèmes rencontrés	Equipe chargée de l'évaluation

23^{ème} réunion du CCP: 15-17 décembre 2008	Présentation du rapport de situation sur l'Evaluation	Equipe chargée de l'évaluation
10 avril 2009	Le projet de rapport d'Evaluation est soumis au président du Comité de surveillance pour examen et soumission au CCP	Equipe chargée de l'évaluation
Avril 2009	Séances d'information sur le projet de rapport d'Evaluation	Comité de surveillance et Equipe chargée de l'évaluation
24^{ème} réunion du CCP: juin 2009	Présentation du Rapport final de la deuxième Evaluation indépendante au CCP et présentation au CCP de la réponse de l'ONUSIDA à l'Evaluation assortie de recommandations pour décision du Conseil	Equipe chargée de l'évaluation et Directeur exécutif

4.11 *Approuve* un budget maximum pour le Comité de surveillance de :

COMITE DE SURVEILLANCE:	Coût estimatif (USD)
Coût des réunions – location d'une salle, interprétation, rédaction des rapports, matériel technique p. ex. microphones	100 000
Déplacements (10 personnes/4 réunions – vols uniquement : \$3,000/personne)	120 000
Indemnité journalière (10 personnes, 4 réunions de 2 jours chacune (plus 2 jours de voyage) à \$300 par jour)	48 000
Frais d'assistance technique –consultant à court terme	80 000
Imprévus	40 000
Frais de publication, traduction et diffusion	100 000
TOTAL:	488 000

4.12 *Convient* que le budget pour l'Equipe chargée de l'évaluation ne dépasse pas USD 650 000 y compris les frais de déplacement du personnel (voir à l'annexe 1 la ventilation du budget indicatif) ;

4.13 *Décide* que 12 à 16 missions dans les pays devraient être menées selon les critères ci-après et *approuve* un budget de USD 1 069 200 – 1 425 600 :

- Représentation régionale équilibrée
- Représentants d'épidémies généralisées et concentrées
- Pays à prévalence élevée et pays à faible prévalence
- Situations humanitaires et d'urgence
- Différents niveaux économiques ;

Point 3 de l'ordre du jour : Cadre de suivi et d'évaluation de la performance

- 5.1 *Approuve* le Cadre de suivi et d'évaluation de la performance pour le Budget-plan de travail intégré 2008-2009 ;
- 5.2 *Prie* le Bureau du CCP, en collaboration avec le Secrétariat, d'envisager la création, le mandat et la composition éventuels de sous-comités permanents du CCP, y compris un sous-comité pour le suivi et l'évaluation, et de faire des propositions à cet effet à la 22^{ème} réunion du CCP ;

Point 4 de l'ordre du jour : Collaboration de l'ONUSIDA avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

6. *Prend note* des progrès réalisés à ce jour dans la collaboration de l'ONUSIDA avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ;

Point 5 de l'ordre du jour : Rapport de situation sur l'Equipe mondiale d'appui à la mise en œuvre

- 7.1 *Accepte* d'examiner et d'approuver le mandat et les attributions révisés, y compris la composition de la GIST, pour appuyer la coopération sud-sud et la représentation géographique, par voie électronique au cours de janvier 2008 ;
- 7.2 *Demande* qu'une analyse de la GIST soit présentée à la 23^{ème} réunion du CCP, y compris une évaluation de son efficacité et de la valeur ajoutée ;

Point 6 de l'ordre du jour : Questions relatives aux futures réunions du Conseil de coordination du programme

- 8.1 *Prend acte* du document sur les questions relatives aux futures réunions du Conseil de coordination du programme présenté par l'ONUSIDA (UNAIDS/PCB/(21)/07.5) ;
- 8.2 *Réaffirme* que les réunions futures du Conseil de coordination du programme peuvent se tenir de temps à autre ailleurs qu'à Genève en se fondant sur les critères suivants :
 - Rotation régionale
 - Coût total et partage des coûts
 - Compétences techniques locales
 - Infrastructures locales
 - Absence de restrictions concernant l'accès au pays
 - Intérêt thématique
 - Valeur ajoutée
- 8.3 *Convient* des critères ci-après pour orienter le choix des thèmes :
 - Intérêt général
 - Cohérence
 - Priorités

- Champ d'action

Point 7 de l'ordre du jour : Réunions du CCP en 2008

- 9.1 S'agissant de la 22^{ème} réunion du Conseil de coordination du programme de l'ONUSIDA, *décide* qu'elle se tiendra en Thaïlande du 23 au 25 avril 2008 et aura pour thème « Diagnostique et traitement de la tuberculose chez les personnes vivant avec le VIH et la manière dont l'ONUSIDA peut collaborer avec les communautés affectées par la tuberculose » ;
- 9.2 S'agissant de la 23^{ème} réunion du Conseil de coordination du programme de l'ONUSIDA, *décide* qu'elle se tiendra à Genève du 15 au 17 décembre 2008, les modalités devant être arrêtées lors de la 22^{ème} réunion du Conseil de coordination du programme ;

Point 8 de l'ordre du jour : Autres questions

10. *Convient* que les réunions du Conseil de coordination du programme commencent par une minute de silence à la mémoire de tous ceux qui sont morts du sida depuis la dernière réunion.

21^{ème} Conseil de Coordination du Programme: Décisions et Recommandations

ANNEXE 1

COMMENTAIRES ET ELEMENTS A INCLURE EVENTUELLEMENT PAR QUESTION A TRAITER:

4.2 Questions à traiter

b) Gouvernance

- Ceci devrait inclure : une évaluation de l'efficacité du BPTI en tant qu'instrument de planification; la capacité du CCP à suivre l'application de ses décisions; la mesure dans laquelle les intéressés sont responsables de ces décisions et en sont partie prenante; le classement par le Conseil des problèmes par ordre de priorité ; la distribution géographique du CCP. (AFRO)

c) Réponse de l'ONUSIDA à l'Evaluation sur cinq ans

- L'accent devrait être mis en particulier sur les efforts organisationnels visant à obtenir un financement durable pour l'ONUSIDA et la mesure dans laquelle l'Organisation y est parvenue dans le contexte des besoins mondiaux en ressources (AFRO)

d) Rapports entre le Secrétariat, les Coparrainants, les institutions et les pays

- Le rôle de chef de file est-il assumé efficacement dans les discussions sur la politique à mener au plan mondial – Que faut-il faire pour renforcer le Secrétariat et le CCP afin que leur statut au sein du système des Nations Unies soit plus grand et, de ce fait, que leur efficacité et efficacité à coordonner la lutte contre le VIH/sida soient augmentées ? (AFRO)

e) Administration du Programme commun

- ainsi qu'une évaluation de la planification, et du suivi et évaluation des systèmes financiers et administratifs du Secrétariat de l'ONUSIDA.

4.3 Champ d'application

Texte à ajouter éventuellement à la décision

- ses points forts et ses faiblesses, et en particulier une évaluation des atouts propres à l'ONUSIDA (AFRO)

4.8 Comité de surveillance

Tous les participants au Comité de surveillance devraient posséder les caractéristiques suivantes:

- Des connaissances pratiques et une expérience avérées des programmes de lutte contre le VIH au niveau national, régional ou mondial;

- Des bases et des connaissances solides en matière de sexospécificité, de droits de la personne, et du rôle de la société civile dans la riposte au VIH.

4.12 Budget indicatif pour l'Equipe chargée de l'évaluation

EQUIPE CHARGEE DE L'EVALUATION:	Coût estimatif (USD)
Chef de l'Equipe 18 mois à plein temps	180 000 – 250 000
Personnel d'appui pour le Chef et l'Equipe	200 000 – 300 000
Voyages ¹ (8 missions – vols uniquement : \$3,000 par personne)	24 000
Indemnité journalière (8 missions de 2 jours chacune à \$300 par jour)	96 000
TOTAL:	500 000 – 650 000

Observations générales

- Commentaire à l'effet que l'évaluation sera limitée à l'examen du rôle que joue l'ONUSIDA pour arriver à l'accès universel d'ici 2010 alors que la prévention est une priorité.
- L'évaluation doit être une démarche constructive.
- Questions à traiter – il est important non seulement d'étudier les questions de gestion et de procédure – mais aussi les questions de fond – comme la prévention, l'égalité des sexes et le rôle de l'ONUSIDA dans les pays pour appuyer les efforts nationaux de lutte contre le sida – le rôle de l'ONUSIDA dans l'élaboration des stratégies et le renforcement des capacités.
- L'importance de l'indépendance du comité de surveillance a été soulignée. On a aussi souligné la nécessité de disposer de personnes compétentes et expérimentées.
- On souhaite que l'évaluation étudie le rôle de l'ONUSIDA de manière systématique – à l'échelle du système.
- On s'est demandé si l'ONUSIDA était réellement à même de s'attaquer aux véritables moteurs de l'épidémie – au-delà du système de santé – y compris la sexospécificité et autres.
- Concernant le budget, plusieurs intervenants ont estimé que le coût du comité de surveillance devait mieux correspondre à celui de l'évaluation.
- Il a été demandé que le mandat soit plus concis et comporte des questions claires de recherche.
- Question de la gestion de la performance de l'équipe chargée de l'évaluation.
- On a demandé si la résolution de l'ECOSOC allait être réexaminée pour voir si elle était toujours pertinente.

¹ Les voyages sont prévus pour les entretiens avec les parties prenantes, la participation aux réunions, p. ex. le Conseil de Coordination du Programme, et autres, selon les besoins.

- Souhaite revoir la valeur ajoutée de l'approche régionale adoptée par l'ONUSIDA depuis la dernière évaluation.
- Le mode de fonctionnement du CCP doit être revu de toute urgence et il est nécessaire de faire suite aux décisions et recommandations du CCP.
- Recommande d'examiner dans l'évaluation les facteurs structurels tels que la stigmatisation et la discrimination.
- Suggère d'établir un ordre de priorité pour les questions à traiter étant donné les contraintes de temps et de ressources.
- Il faudrait utiliser les mêmes méthodes de mesure que celles de l'évaluation précédente pour assurer la comparabilité des résultats.
- Il est nécessaire d'examiner les obstacles à la mise en place et exécution de programmes conjoints au niveau des pays – assurer la participation de la société civile et des personnes vivant avec le VIH – il faut aussi examiner la coordination des programmes pour voir si l'on peut améliorer la composition, l'efficacité de la prise de décisions et l'efficacité des résultats (le secrétariat du CCP doit être évalué).
- La question primordiale à traiter est la capacité de l'ONUSIDA et du Secrétariat à être unis dans l'action – la performance au niveau des pays doit être évaluée.
- L'évaluation doit être équilibrée et constructive et mettre en lumière les succès et les défis – il faut faire participer les pays concernés.
- L'évaluation doit aussi examiner la contribution de l'ONUSIDA au renforcement du système de santé et à la prestation de services de santé sexuelle et reproductive.
- L'évaluation doit comporter des exemples de l'impact de l'ONUSIDA au niveau des pays – s'inspirer de l'expérience du Fonds mondial.
- Les listes de populations et de thèmes dans le document de l'évaluation pourraient être restrictives – il serait bon de laisser la porte ouverte à des surprises.
- Les questions ayant trait aux droits de la personne et aux personnes vivant avec le VIH doivent être renforcées et intégrées tout au long du document.
- Le niveau régional de l'ONUSIDA doit être évalué – il convient d'examiner les évaluations d'impact dans 8 pays qui sont évalués par le Fonds mondial.
- Se dit préoccupé par les délais d'exécution – on pourrait aussi obtenir l'information des pays par des moyens virtuels.
- Très préoccupé par les délais d'exécution – voudrait que l'évaluation soit terminée aussi vite que possible – d'ici la mi-2009.
- Appui à la fois pour 12 et 16 missions dans les pays- mais se dit préoccupé par les délais d'exécution.
- A l'impression que les choses sont trop précipitées au début du processus d'évaluation et qu'il faut y remédier – peut-être en ajoutant un mois de plus pour la préparation.
- Il faut tenir compte de la représentation au niveau du Secrétariat.
- Commentaire général pour le comité de surveillance – il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêts.
- Il convient de se pencher réellement sur la meilleure façon de faire participer la société civile – il est nécessaire d'examiner comment obtenir davantage d'apports importants du fait de la participation de la société civile, et l'évaluation devrait également s'y attacher.

LES MÊMES ET AUTRES COMMENTAIRES DES DELEGATIONS:

Allemagne

- un délai de deux ans est trop long – préférerait que l'évaluation soit terminée d'ici la mi-2009
- le budget du comité de surveillance doit être revu

Belgique

- importance de l'indépendance du comité de surveillance
- il est nécessaire d'essayer de terminer l'évaluation aussitôt que possible, dans l'idéal d'ici la mi-2009

Brésil

- il est important de se pencher sur les rôle et mandat de l'OMS et du PNUD eu égard au sida
- il faut mettre l'accent sur le renforcement des droits de la personne
- il est nécessaire de mettre davantage l'accent sur les personnes vivant avec le VIH

Djibouti

- l'évaluation devrait donner une meilleure idée de ce qui a ou n'a pas fonctionné au niveau des pays

Etats-Unis

- dans la mesure du possible cette évaluation devrait utiliser la même méthodologie que l'évaluation sur cinq ans pour que les résultats soient comparables
- trois questions principales doivent être traitées: i) l'ONUSIDA s'acquitte-t-il bien de son mandat; 2) les points forts et les faiblesses de l'ONUSIDA; 3) les atouts propres à l'ONUSIDA
- l'évaluation ne doit pas porter sur les structures et mandats révisés récemment – p. ex., évaluation du Groupe de travail mondial
- l'évaluation doit examiner l'appui technique imparti, y compris les progrès et les défis
- l'évaluation doit examiner les avantages pour l'ONUSIDA d'une participation à un programme plus vaste d'efficacité de l'aide (p. ex., Déclaration de Paris)
- la question relative à la sexospécificité doit être élargie en se référant à la phrase "connaître son épidémie"
- l'évaluation doit fournir non seulement une analyse mais des recommandations susceptibles d'être appliquées pour examen et approbation par le CCP
- concernant le comité de surveillance, les Etats-Unis appuient le concept d'un "groupe de travail chargé de l'évaluation"
- bien qu'une séparation appropriée soit nécessaire, le Secrétariat devrait assumer un rôle coopératif dans la gestion de cette opération
- le délai d'exécution de l'évaluation doit être moins long
- les coûts semblent plutôt élevés, les Etats-Unis souhaitent un débat sur le budget mais accepteraient dans l'esprit du consensus la proposition actuelle

Inde

- plusieurs missions dans les pays sont nécessaires pour tenir compte de la diversité des épidémies de sida de par le monde

- il est nécessaire de ramener à ses véritables dimensions le rôle des pays

Italie

- recommande un mandat plus court et des questions de recherche clairement définies
- il est important de faire fond sur l'évaluation sur cinq ans
- il est nécessaire de disposer d'un mécanisme pour veiller à la qualité du travail de l'équipe chargée de l'évaluation
- l'Italie attend avec intérêt la rationalisation du budget
- il convient de se demander si les objectifs de la résolution de l'ECOSOC portant création de l'ONUSIDA sont encore pertinents aujourd'hui
- il est nécessaire d'examiner le contexte sur la réforme des Nations Unies et l'efficacité de la lutte contre le sida
- tous les éléments ci-après doivent être évalués : la taille de l'ONUSIDA, les niveaux auxquels se déroulent les activités (national, régional, mondial), le rôle joué en matière de plaidoyer, mobilisation des ressources, établissement de partenariats, information stratégique, suivi et évaluation, approche régionale moyennant les dispositifs d'appui technique
- il faut examiner les structures et relations au sein du Programme commun pour faire des recommandations concernant le renforcement de la gouvernance, de la responsabilisation et des mécanismes budgétaires
- il est nécessaire de revoir les responsabilités du CCP et son mode de fonctionnement, y compris un suivi plus systématique des décisions ou une communication plus régulière au CCP et aux Conseils des Coparrainants des données concernant les décisions du CCP
- il est nécessaire d'évaluer l'efficacité institutionnelle de l'ONUSIDA
- l'Italie appuie l'accent mis sur la place respective des hommes et des femmes dans l'épidémie et recommande que l'on se penche sur d'autres facteurs structurels comme la stigmatisation, la discrimination et la pauvreté

Japon

- il est nécessaire de bien distinguer les objectifs généraux et les objectifs particuliers de l'évaluation
- toutes les questions doivent être traitées en profondeur, mais il convient également de les classer par ordre de priorité

Kenya

- l'évaluation doit porter sur les interventions de l'ONUSIDA à tous les niveaux (national, régional, mondial)
- proposition pour une nouvelle décision concernant l'appui technique
- appui à un processus global et transparent auquel participent les principales parties prenantes
- il est nécessaire d'assurer un financement durable

Myanmar

- les questions de l'évaluation doivent faire la part du niveau national et tenir compte du point de vue du gouvernement
- il est nécessaire d'évaluer l'impact de l'harmonisation opérationnelle du système des Nations Unies

- il convient de voir si un dialogue et une consultation véritables se sont instaurés avec le gouvernement national
- soutient l'inclusion de professionnels des secteurs privés et publics dans l'équipe chargée de l'évaluation sur la base de leurs capacités et compétences
- l'évaluation administrative devrait aussi inclure les Coparrainants

Nouvelle Zélande

- il est nécessaire de mettre davantage l'accent sur le renforcement des systèmes de santé
- il n'est pas nécessaire de procéder à une évaluation formelle de l'impact, mais il est important de mettre en relief les récits concernant les pays
- les missions dans les pays doivent mettre en évidence la diversité des épidémies de sida de par le monde

RD Congo

- l'accent sur les pays est important, y compris l'accent sur les obstacles à une bonne mise en œuvre
- il est nécessaire que la société civile participe
- un examen du CCP s'impose
- il est nécessaire de procéder à une évaluation du Secrétariat

Suisse

- il est nécessaire de classer par ordre de priorité les questions de l'évaluation
- il est important d'entreprendre un examen de l'ensemble du système y compris de tous les facteurs clés de l'épidémie
- aucune préférence concernant le comité de surveillance, mais il doit être indépendant et son mandat doit être clair. Le budget est trop élevé
- le budget du comité de surveillance ne semble pas cadrer avec le reste des coûts de l'évaluation

Thaïlande

- la question primordiale de l'évaluation devrait être la performance de l'ONUSIDA
- l'approche doit être constructive et participative (faire ressortir les succès et les difficultés)
- il est nécessaire de faire participer les pays concernés
- l'importance de la prévention doit être soulignée
- l'analyse de l'évaluation doit être liée aux objectifs du développement
- préfère l'option b) pour le comité de surveillance. Le comité de surveillance doit avoir des relations étroites avec l'équipe chargée de l'évaluation
- le délai d'exécution doit être moins long

Délégation des ONG

- il est nécessaire de renforcer la question relative à la sexospécificité
- il convient de réfléchir davantage aux droits de la personne et à la participation accrue des personnes vivant avec le VIH (GIPA)